

Jean-Baptiste André Godin à monsieur Modot, 14 février 1884

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

Informations sur le document source

CoteFG 15 (24)

Collation1 p. (14r)

Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

DroitsFamilistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution – Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·e[Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction[14 février 1884](#)

Lieu de rédactionGuise (Aisne)

Destinataire[Modot](#)

Lieu de destinationLunéville (Meurthe-et-Moselle)

Scripteur / Scriptrice[Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

Description

RésuméGodin avertit Modot qu'il n'y a pas d'emploi vacant à sa convenance dans la Société du Familistère au 1er octobre 1883. Il lui demande cependant des renseignements sur lui et évoque un emploi au coupage des eaux de vie et à la distribution des boissons dans les magasins du Familistère.

SupportLa copie de la lettre utilise le papier du registre orienté dans le format

paysage ; le texte est copié sur deux colonnes, chacune correspondant à une page de la lettre.

Mots-clés

[Commerce](#), [Emploi](#), [Familistère](#)

Notice créée par [Pauline Pélissier](#) Notice créée le 14/06/2024 Dernière modification le 27/09/2024

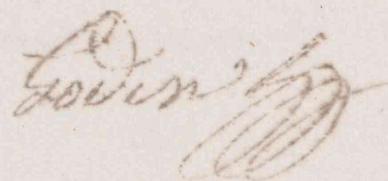
Gouv. et finans 91

Monsieur M. Gobin

Je ne prévois guère d'emploi sérieux à notre convenance pour le 1 octobre prochain. Néanmoins je devrai examiner la théorie à fond avec vous, j'aurai soin de savoir ce que vous avez fait en ce sens et travaillé depuis l'entrée aux affaires, spécialement en épicerie. Peut-être y aurait-il ici un emploi au coupage des caisses de vin, à la

manufacture et à la distribution des tabacs. Dans les différentes manières de l'administration, si vous étiez au fait de l'épicerie, est-ce qu'il est possible d'assurer dans des enseignements qui seraient acceptés

Tout cela, je vous prie, à mon honneur, une civilité.


Gobin